

<p style="text-align: center;"><b>Les contes de MAUHARGAT</b> <b>Chapitre 6 : « L’aiguilleur ou le cacique »</b> <b>(ou comment germe le frisson d’un procès)</b></p>
---

« Un cop era» (Il était une fois) un nouveau « Bienheureux » aurolé de sa compétence d’aiguilleur de gabarres sur la Garonne. Or, à peine installé, il constate que sa commune d’adoption est frappée d’archaïsmes inacceptables en matière de cadre de vie.

Donc il ne fait ni une, ni deux et vient à la rencontre du cacique des « Bienheureux » pour lui offrir une chance de résorber une telle médiocrité : un vrai florilège !

**La culpabilité du lierre :**

Le « néo » a découvert que son raccordement électrique est asphyxié par une prolifération de lierre sauvage. Or, selon lui, l’agressivité de ce végétal est bien connue : elle ne peut que perturber ou même interrompre sa livraison d’énergie.

En conséquence, les services municipaux doivent intervenir au plus vite pour délivrer le branchement d’une extinction certaine, afin que soit garanti le « droit au logement » le plus élémentaire.

Le cacique se love dans une posture stoïque : le délit se situe sur un mur mitoyen dans le domaine privé et le régime des assurances ne couvre pas les employés communaux dans ce cas d’intervention.

Il invite donc l’intéressé à procéder par lui-même à l’extermination du lierre coupable, ce que personne ne sera en mesure de lui reprocher : immunité garantie !

**L’abus de collecte des ordures :**

Déjà aigri, le « néo » s’engage sur un terrain imparable. Comment se fait-il que la collecte de déchets ménagers soit effectuée trois fois par semaine et de plus au milieu de la nuit ?

Il argumente que son précédent lieu de résidence n’était desservi qu’une fois par semaine, alors qu’il était situé dans la banlieue de la métropole occitane.

Le cacique lui explique, s’armant de patience, que ce rythme a été défini depuis longtemps par l’« intercommunalité des poubelles » en fonction des capacités de stockage et de recyclage mais aussi des contraintes de desserte des quarante communes adhérentes.

Faussement étonné, il ajoute que, jusqu’à présent, aucun « Bienheureux » ne s’est plaint du rythme des tournées de ramassage.

Excédé cette fois, le « néo » tacle le cacique : « Si personne ne s'est plaint, c'est parce que vous terrorisez les « Bienheureux » » ! Pas moins !

### **Le « bip-bip » intolérable :**

Se sentant en position de force, le « néo » porte l'estocade. La benne des ordures est dotée d'un gabarit trop important pour emprunter la rue de la vieille ville longeant son habitation. Elle doit donc opérer une marche arrière pour atteindre les poubelles : retentit alors en pleine nuit l'incontournable « bip-bip » réglementaire qui réveille tous les riverains.

Le cacique arrive à maîtriser son irritation et apprend au néo que ce problème est connu dans plusieurs bourgs et que l'« intercommunalité des ordures » s'apprête à acquérir des véhicules adaptés au gabarit des rues anciennes.

Exigeant une solution immédiate, le « néo » rugit alors : « Je vous préviens, si je commets une faute d'aiguillage parce que j'ai mal dormi et si une collision de gabarres se produit, je vous mets au tribunal ! ». Il fallait y penser !

### **Un final en queue de poisson :**

Interloqué par ce bouquet de fleurs amères, le cacique susurre au « néo » : « Je crains que chez nous, vous ne soyez malheureux ! »

S'estimant insulté, le « néo » bouillonnant claque la porte et ne reparlera plus au cacique imperturbable.

Cependant, aussitôt après la confrontation, le cacique précise par écrit au « néo » la teneur exacte de ses propos. Le « néo » lui retourne la politesse et confirme ainsi l'épée de Damoclès du procès.

Un an après, la benne de petit gabarit sera mise en service et le « néo » aura l'élégance d'en remercier par écrit le « cacique ».

Il prendra ensuite l'initiative de créer une association de quartier visant à la protection du cadre de vie, dirigée surtout contre les nuisances diverses et variées du voisinage.

« SIC TRANSIT GLORIA MUNDI ! » ( Ainsi va la gloire du monde !)

**« Et cric et crac, moun conte es acabat »**

---

PS : Toute ressemblance avec des personnes, des faits et des lieux existants ou ayant existé, est tout à fait fortuite, bien entendu.

